



Depuis plus de 25 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.

News | Droit des sociétés | Procédures collectives | Allemagne

## Employeurs en Allemagne : baisse des cotisations pour l'allocation d'insolvabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2022

6 décembre 2021

L'allocation d'insolvabilité (« *Insolvenzgeld* ») permet aux salariés en Allemagne de percevoir les salaires dus par leur employeur en cas d'ouverture d'une procédure collective. Mis à part quelques rares exceptions, tous les employeurs qui emploient des salariés en Allemagne sont tenus de cotiser pour l'allocation d'insolvabilité (« *Insolvenzgeldumlage* »). Les cotisations sont calculées en fonction des rémunérations courantes et exceptionnelles des salariés de l'entreprise. Elles sont collectées pour chaque salarié et chaque apprenti employé dans l'entreprise en Allemagne, qu'ils doivent ou non cotiser au régime d'assurance-retraite, et sont indépendantes de la taille, du secteur d'activité et des résultats de l'entreprise. Toutes les personnes travaillant dans l'entreprise sont concernées.

[Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux de cotisation pour l'allocation d'insolvabilité avait augmenté, passant de 0,06 % à 0,12 %.](#) Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera réduit à 0,09 %.

Notre équipe reste à votre disposition pour toute question complémentaire à ce sujet.

[welcome@rechtsanwalt.fr](mailto:welcome@rechtsanwalt.fr)



**Ulrich Martin** DEA / DESE  
Rechtsanwalt

[martin@rechtsanwalt.fr](mailto:martin@rechtsanwalt.fr)  
T + 33 (0) 3 88 45 65 45



**Jörg Luft**  
Rechtsanwalt

[luft@rechtsanwalt.fr](mailto:luft@rechtsanwalt.fr)  
T + 49 (0) 7221 30 23 70

[www.rechtsanwalt.fr](http://www.rechtsanwalt.fr)

### Strasbourg

16 rue de Reims  
F-67000 Strasbourg  
T + 33 (0) 3 88 45 65 45  
F + 33 (0) 3 88 60 07 76  
[strasbourg@rechtsanwalt.fr](mailto:strasbourg@rechtsanwalt.fr)

### Paris

4 rue Paul Baudry  
F-75008 Paris  
T + 33 (0) 1 53 93 82 90  
F + 33 (0) 1 53 93 82 99  
[paris@rechtsanwalt.fr](mailto:paris@rechtsanwalt.fr)

### Baden-Baden

Schützenstraße 7  
D-76530 Baden-Baden  
T + 49 (0) 7221 30 23 70  
F + 49 (0) 7221 30 23 725  
[baden@rechtsanwalt.fr](mailto:baden@rechtsanwalt.fr)

### Bordeaux

48 cours d'Alsace et Lorraine  
F-33000 Bordeaux  
T + 33 (0) 5 56 28 38 07  
F + 33 (0) 3 88 60 07 76  
[bordeaux@rechtsanwalt.fr](mailto:bordeaux@rechtsanwalt.fr)

### Sarreguemines

50 rue de Grosbliederstroff  
F-57200 Sarreguemines  
T + 33 (0) 3 87 02 99 87  
F + 33 (0) 3 87 28 08 13  
[sarreguemines@rechtsanwalt.fr](mailto:sarreguemines@rechtsanwalt.fr)

### Epp Rechtsanwaltsgesellschaft mbH

Cette présentation a un caractère purement informatif et ne saurait remplacer un conseil personnalisé. Toute responsabilité des auteurs est exclue. Les contenus de cette présentation sont soumis à des droits d'auteur.